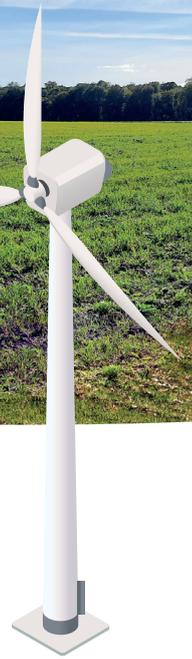


LETTRE D'INFORMATION N°1

Projet éolien de la Voirine

Communes de Saulvaux et Méliny-le-Grand



Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'un projet éolien est en cours d'étude sur les communes de Saulvaux et de Méliny-le-Grand. Depuis 2019, notre société mène des études de prospection afin d'identifier le site le plus propice à la réalisation d'un projet d'énergie verte et locale sur votre territoire. **Il participera, à son échelle, aux nécessaires transitions écologique et énergétique impulsées actuellement à différents niveaux.**

Considérant le potentiel éolien de ces deux communes, nous avons débuté une démarche de sécurisation foncière en 2020. Une étude écologique a été lancée en octobre 2022 et se poursuivra jusqu'en 2023, tandis qu'une étude acoustique débutera à l'automne. Parce que nous sommes conscients des enjeux d'insertion paysagère de nos projets, une étude spécifique sera également lancée en mai. Un mât de mesure sera par ailleurs installé sur la zone d'implantation potentielle du projet très prochainement, afin de mesurer la vitesse et l'orientation du vent, mais aussi l'activité des chauves-souris sur le site.

Comme vous pouvez le constater, la route est longue avant qu'un parc puisse être mis en service et nous souhaitons que vous soyez informés à chaque étape du projet. Les premiers éléments d'information ont déjà été communiqués à vos mairies respectives, et c'est à présent auprès de vous que nous souhaitons élargir et poursuivre cette démarche.

La présente lettre d'information en est la première étape. Nous vous invitons à rester attentifs aux prochaines actions qui seront menées sur vos deux communes !

En espérant que cette lettre saura rendre compte de notre volonté de penser ce projet à l'échelle locale, en concertation avec les habitants et les élus, nous vous en souhaitons une agréable lecture.



François BAUDIN
Chef de projet éolien chez Locogen

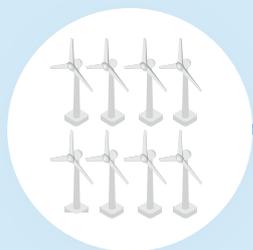
LOCOGEN, QUI SOMMES-NOUS ?

Acteur engagé dans la transition énergétique, Locogen a été fondé en 2009 à Édimbourg, puis a créé sa filiale française en 2017. Fort de son expérience en Écosse, il a su s'adapter rapidement au territoire français et à ses spécificités. Son premier parc éolien en France a été autorisé en 2018. En 2020, il ouvre une nouvelle agence à Belfort, dans le Grand Est, pour être au plus près des projets qu'il développe.



Un projet sur votre territoire

EN QUELQUES CHIFFRES, LA VOIRINE, C'EST :



JUSQU'À
8 MACHINES



1450
FOYERS

UNE PRODUCTION ESTIMÉE
D'ÉLECTRICITÉ PAR MACHINE
ÉQUIVALENTE À 1 450 FOYERS



UNE HAUTEUR MAX
DE 150M

SAULVAUX ET MÉLIGNY-LE-GRAND : UN SITE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

Le projet La Voirine est situé sur deux communes voisines : Saulvaux et Méligny-le-Grand. Pour l'heure, seule une zone d'implantation potentielle a été définie, en fonction de critères propres à l'installation d'éoliennes et en respectant la réglementation (éloignement de 500 mètres des habitations, servitudes d'utilité publique, contraintes militaires et environnementales, etc.).

Au fur et à mesure du développement du projet, cette zone sera étudiée à l'aune de plusieurs enjeux (paysagers, environnementaux, sonores) par des cabinets d'études indépendants, dont les résultats seront pris en compte dans la définition du choix d'implantation finale.



INSTALLATION DU MÂT DE MESURE

Afin d'optimiser la production d'énergie des installations, un mât de mesure sera installé à l'été 2023. Il permettra d'étudier la vitesse et l'orientation du vent, mais également l'activité des chauves-souris sur le site, afin d'adapter le projet en conséquence.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



DÉPÔT DU DOSSIER EN PRÉFECTURE

Une fois l'ensemble des données récoltées, un dossier est constitué puis transmis au Préfet de la Meuse.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Parallèlement, une enquête publique d'un à deux mois sera conduite par un commissaire-enquêteur, chargé par l'État de recueillir l'avis et les observations de tous les habitants souhaitant s'exprimer sur le projet.

2019

IDENTIFICATION
DU SITE

2020

RENCONTRE AVEC
LES MAIRIES

2021

SÉCURISATION
DU FONCIER

2022

ETUDE
ÉCOLOGIQUE

2023

2024

2027

2027 : CONSTRUCTION DES MÂTS & MISE EN SERVICE



Un projet éolien se conçoit sur une temporalité longue. Il faut compter en moyenne entre 5 et 8 ans pour qu'il se réalise, de l'identification du site à sa mise en service. Ce développement est marqué par des étapes importantes : sécurisation du foncier, lancement des études (environnementale, paysagère et acoustique), choix de l'implantation finale, dépôt en préfecture, etc.

Pour que vous compreniez au mieux ce processus, nous tenons à vous tenir informés, de manière continue, des étapes du projet, et de ses différents enjeux. Le calendrier ci-contre vous en résume les principaux jalons.

AVRIL :

- Présentation du projet au pôle ENR de la Préfecture
- Lancement de la démarche de concertation : Nous faisons le choix de débiter un partenariat avec l'Agence Tact, spécialisée dans l'intégration territoriale de projets d'énergies renouvelables. Elle nous accompagne sur les actions d'information et de concertation à mener auprès des élus et des habitants, afin de favoriser le dialogue local.

MAI :

- Réunion avec les élus
- Création du site Internet
- Réalisation d'un porte-à-porte pour aller à la rencontre des habitants
- Distribution de la première lettre d'info
- Lancement des études paysagères

JUIN :

- Installation du mât de mesure

SEPTEMBRE :

- Lancement de l'étude acoustique & Fin des états initiaux
- Distribution d'une deuxième lettre d'information
- Validation du choix de l'implantation finale, en prenant en compte l'ensemble des études réalisées.

La Voirine, un projet démonstrateur de la transition énergétique

L'urgence climatique, l'explosion des coûts des énergies fossiles et la faible disponibilité du parc nucléaire français sont autant de problématiques qui nous encouragent à repenser notre mix énergétique.

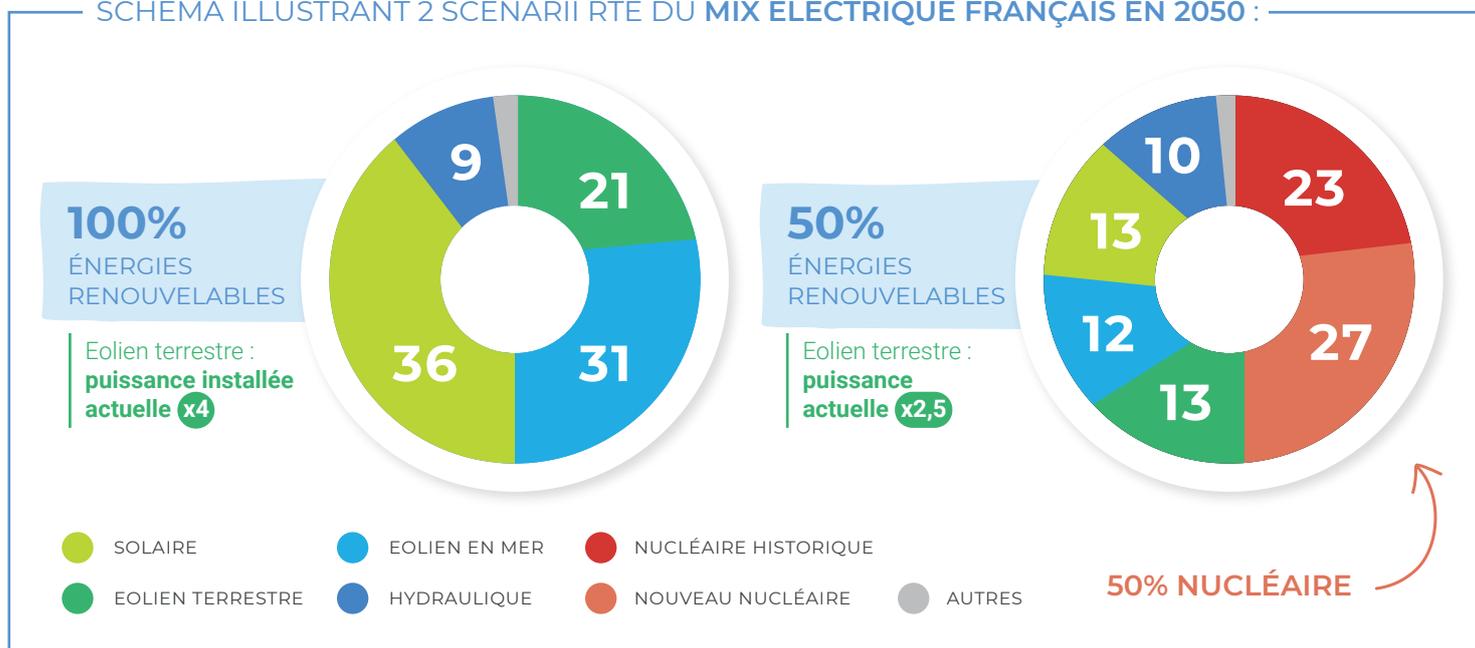
Pour faire face à ces défis, la France a élaboré une stratégie de transition énergétique, dans laquelle le projet La Voirine s'inscrit pleinement. Cette dernière est notamment déclinée dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, puis opérationnellement au travers de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui fixe un objectif ambitieux : atteindre 32% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie à l'horizon 2030 !

Concrètement, cela signifie que la puissance installée des éoliennes devra être multipliée par deux à l'horizon 2035 !

RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et l'ADEME (Agence de la transition écologique) se sont également penchés sur cette question : leurs études prospectives ont mis en lumière plusieurs scénarii de mix énergétique dans les décennies à venir afin de sécuriser notre approvisionnement en énergie. **Qu'ils reposent sur une énergie 100% renouvelable, ou qu'ils intègrent une part d'énergie nucléaire, tous les scénarii sont formels : la transition énergétique ne pourra pas avoir lieu sans le développement de l'éolien !**

Peut-être vous êtes-vous déjà informés sur la très récente Loi pour l'accélération des énergies renouvelables ? Adoptée par le Sénat en novembre dernier et par l'Assemblée nationale le 10 janvier 2023, elle concourt à l'encadrement réglementaire ce développement.

SCHÉMA ILLUSTRANT 2 SCÉNARIIS RTE DU MIX ÉLECTRIQUE FRANÇAIS EN 2050 :



Le saviez-vous ?

La France possède le deuxième gisement éolien européen après la Grande-Bretagne. On est donc attendu au tournant !

Une question, une observation ?

L'équipe projet reste à votre disposition pour vous répondre :

contact@parc-eolien-lavoirine.fr

Retrouvez toutes les informations et actualités du projet sur le site web dédié :

www.parc-eolien-lavoirine.fr